

# L'ADMR, À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

1023 AIDES FAMILIALES

19 AIDES MÉNAGÈRES À TARIFICATION SOCIALE

91 GARDES À DOMICILE

7 OUVRIERS POLYVALENTS

366 AIDES MÉNAGÈRES TITRES SERVICES

59 TRAVAILLEURS SOCIAUX

66 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS

&

UNE ÉQUIPE DE DIRECTION DE 12 PERSONNES



# L'ADMR, PROCHE DE VOUS

Présente dans 114 communes wallonnes, l'ADMR est une association active dans l'aide à domicile auprès de personnes résidant dans le milieu rural et dans les villes implantées en son cœur.

**L'ADMR compte 7 implantations réunies au sein d'une même ASBL :**

La Coordination Wallonne de l'ADMR est en charge de la coordination générale et de la représentation extérieure de l'ASBL  
Route de Hannut, 55/2 - 5004 Bouge  
Tél. : 081 20 79 90 - Fax : 081 20 79 99  
secretariat.cw@admr.be  
[www.admr.be](http://www.admr.be)

## Les 6 antennes régionales de l'ADMR

**DINANT**  
Pont d'Amour, 56  
5500 Dinant  
Tél. : 082 61 15 50  
Fax : 082 61 04 61  
dinant@admr.be

**BERTRIX**  
Rue Sous l'Eglise, 9  
6880 Orgéo  
Tél. : 061 21 04 10  
Fax : 061 41 36 27  
bertrix@admr.be

**VERVIERS**  
Place de l'hôtel de Ville, 3  
4650 Herve  
Tél. : 087 67 45 30  
Fax : 087 67 82 97  
verviers@admr.be

**HUY**  
Avenue du Hoyoux, 4  
4500 Huy  
Tél. : 085 27 49 99  
Fax : 085 23 40 74  
huy@admr.be

**CHIMAY**  
Rue de Virelles, 71  
6460 Chimay  
Tél. : 060 21 21 18  
Fax : 060 21 12 23  
chimay@admr.be

**TOURNAI**  
Boulevard Léopold III, 59  
7600 Péruwelz  
Tél. : 069 34 43 01  
Fax : 069 34 36 06  
tournai@admr.be



# LES VALEURS DE L'ADMR

**Mieux vivre chez vous**  
*Notre engagement  
au quotidien*



## L'ÉCOUTE DU CLIENT

---

Le client et son entourage sont au centre des préoccupations de l'ADMR : lors de la demande d'aide, lors de la négociation du contrat d'aide, dans l'élaboration du projet d'aide et au fil des contacts avec le personnel prestataire, l'encadrement social et administratif ou la direction de l'ADMR. **La concertation avec le client** est capitale car le service presté doit lui permettre de réaliser son projet de vie.

**L'autonomie du client** est une valeur essentielle aux yeux de l'ADMR : autant que possible, les ressources propres du client, celles de ses aidants proches et de son entourage sont mobilisées.

Par la formation continue de ses travailleurs, l'ADMR tente d'apporter une **aide appropriée** à toute situation, même la plus complexe.

## L'ACCESSIBILITÉ DE L'AIDE

---

L'ADMR apporte un traitement objectif aux demandes d'aide, **sans discrimination** de nature financière, philosophique, ethnique ou en lien avec l'état de santé.

L'ADMR promeut au travers de ses contacts avec le secteur et vis-à-vis des pouvoirs publics **l'accessibilité de tous** au service d'aide à domicile.

## LE PARTENARIAT

---

L'ADMR se caractérise aussi par le souci du **travail en réseau** au travers d'un partenariat avec l'ensemble des professionnels de l'aide et du soin.

L'ADMR laisse au client le **libre choix** des autres intervenants dont il aurait besoin.

## LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

---

L'ADMR cultive **l'innovation**. L'ADMR renouvelle les méthodes de travail social avec le développement et la diffusion d'outils d'analyse des situations familiales et d'outils de communication au sein des équipes. L'ADMR veille à l'implémentation de ces outils et leur utilisation sur le terrain.

L'ADMR tente de répondre avec **anticipation** aux besoins émergents et aux enjeux du vieillissement en élargissant son offre de services avec notamment l'ouverture de maisons d'accueil communautaire.

L'ADMR, comme employeur et comme prestataire de services, veut s'engager sur la voie d'un **développement durable**.

## LA COHÉRENCE ENTRE POLITIQUE SOCIALE ET POLITIQUE DU PERSONNEL

---

L'ADMR se donne les moyens d'un travail social de qualité en recherchant des **conditions de travail adéquates** pour son personnel, en favorisant le **développement des compétences** et en assurant un **encadrement** des travailleurs tant au plan organisationnel que pédagogique.

## LA COOPÉRATION ENTRE TRAVAILLEURS

---

Le **travail en équipe** et la **complémentarité des métiers** sont promues par l'ADMR : cela permet à chaque travailleur, à chaque métier de l'entreprise d'apporter sa compétence pour réaliser l'objectif commun : une aide de qualité.

La **communication** et le **respect mutuel** sont encouragés afin de soutenir le travail en équipe.

